

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL DU 27 Avril 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 27 avril 2022 sous la présidence de Rémy LE VOT, Maire.

Point sur les dossiers en cours :

- Une demande d'installation d'un compteur électrique à la chapelle de Kerhir est en cours.
- Suite au diagnostic de la charpente et du système électrique de l'église, une réunion sera programmée début juin avec l'architecte et les services des bâtiments de France.
- Projet d'espace sportif couvert : Une subvention de 288 000 € a été obtenue au titre de la DETR. Une demande d'aide auprès de l'Agence Nationale du Sport sera déposée début mai.
- La Dotation de Solidarité Rurale « Cible » a diminué de 41 469 € en 2022.
- Une subvention de 3 350 € pour la classe de mer a été obtenue par la commune et l'école auprès de la Région.
- A l'école, les élèves ont planté des arbres, peint la fresque sur le mûr près du pumptrack, confectionné des nids pour abeilles. Un projet « rouler à vélo » est en cours en partenariat avec le CC Blavet et la CCKB.
- L'élagage a été réalisé presque en totalité par les particuliers.
- La demande de subvention au titre de la DSIL est en cours d'instruction pour l'aire de camping-car.
- Une aide financière pour l'installation d'un dégrilleur automatique aux lagunes est également en cours d'instruction à l'Agence de l'Eau.
- Les travaux au lotissement « Ar Men » sont en cours de finition.
- L'appel d'offres pour la réhabilitation du réseau d'assainissement a été lancé, les plis sont à déposer pour le 3 mai. Toutes les tranches de travaux programmées sont intégrées dans le dossier.

Vote des taux d'imposition 2022

Les taux sont inchangés soit 36.08 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 53.26 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Vente de délaissés communaux

Une enquête publique sera diligentée fin mai, début juin, afin de céder des délaissés communaux et chemins dans plusieurs villages, dont les habitants en font une demande d'achat.

Vente d'une parcelle

A la demande de riverains, la commune avait procédé à l'incorporation dans le domaine communal d'un bien sans « maître ». Il s'agit de la parcelle cadastrée section C n°533 sise à Cristivel, de 160 m².

Cette parcelle sera vendue au prix de 5 € le m² à M. et Mme KERNEVEZ.

Acquisition de parcelles

La commune va acquérir auprès du village St-Joseph, 2 parcelles situées rue du stade d'une contenance totale de 835 m².

Réalisation d'un emprunt

Un emprunt de 200 000 € sera contracté auprès du Crédit Agricole au taux de 1.47 % sur 15 ans.

Modification du tableau des effectifs

Afin de promouvoir 1 agent au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, le Conseil Municipal valide la modification du tableau des effectifs en ce sens.

Remplacement des congés d'été

La commune recrutera 2 jeunes titulaires du permis B, en remplacement du personnel technique (voirie, espaces verts, bâtiments...) pour les mois de juillet et août (une personne par mois). S'inscrire en mairie jusqu'au 30 mai.

Au service administratif et à l'agence postale, la commune fera appel au Centre de Gestion pour un remplacement durant le mois de juillet.

Temps de travail à 1607 Heures

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, le Conseil Municipal valide la mise en place du temps de travail à 1607 Heures à compter du 1^{er} janvier 2022.

Subventions aux associations et autres participations

- ADMR 100 €
- MFR Loudéac 100 € (4 élèves x 25 €)

- Une participation de 733.38 € aux frais de fonctionnement d'une classe ULIS pour une élève de la commune, sera versée à la commune de SAINT NICOLAS DU PELEM pour l'année scolaire 2021/2022.

- La commune soutiendra le tournoi de football des jeunes de Plounévez, Lanrivain et St Nicolas du Pélem par l'achat de trophées à hauteur de 50 €.

En réponse à la question de Mme Jacqueline GODET, le Maire fait savoir que la commune est assurée lorsqu'un élu ou un particulier fait du bénévolat au service de tous.